

Réf. n° : CCC/CP/CA/03/2026



8 AVRIL 2026

AVIS D'AVERTISSEMENT AU PUBLIC

RAPPEL DE PLUSIEURS MARQUES DE LAIT POUR BÉBÉS EN RAISON DE LA PRÉSENCE DE CÉRÉULIDE

A. RAPPEL DES PRODUITS NUTRICIA APTAMIL ET NUTRICIA APTAJUNIOR

1. La Commission de la concurrence et de la consommation du COMESA (ci-après dénommée « **la Commission** ») a été informée d'un rappel lancé par Nutricia Southern Africa concernant les produits Nutricia Aptamil Nutribiotik 2 (800 g) et Nutricia Aptajunior Nutribiotik 3 (800 g), qui concerne au total 2 989 unités.
2. Selon un communiqué de presse publié le 6 mars 2026 par la Commission nationale de la protection des consommateurs d'Afrique du Sud (la « **NCC** »), une matière première utilisée dans la fabrication des lots concernés pourrait contenir des traces de céréulide, une toxine qui, en cas d'exposition à des concentrations élevées, peut entraîner des symptômes tels que des nausées, des vomissements et des crampes abdominales.
3. Les lots concernés signalés par Nutricia Southern Africa sont les suivants :

Description du produit	Numéro de lot	Date de péremption
Aptamil Nutribiotik 2 (800 g) 	20260911	11/9/2026
	20261209	9/12/ 2026
Aptajunior Nutribiotik 3 (800 g) 	20261209	9/12/ 2026

4. La NCC a indiqué que les produits concernés avaient été vendus chez Dis-Chem et Clicks et distribués en Afrique du Sud par United Pharmaceutical depuis août 2025. Selon le fabricant, ces produits ont également été exportés vers le Botswana et la Namibie. Pour plus d'informations sur ce rappel de produit, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :



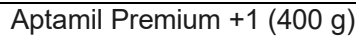
<https://thenc.org.za/product-safety-recall-nutricia-aptamil-nutribiotik-2-and-nutricia-aptajunior-nutribiotik-3/>

B. RAPPEL DES LAITS POUR NOURRISSONS APTAMIL ET NURSIE

5. La Commission a également été informée du rappel des laits infantiles Aptamil et Nursie à la suite d'une alerte publiée le 8 mars 2026 par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires du Maroc (l'« **ONSSA** ») sur sa page Facebook officielle. Selon l'ONSSA, les produits concernés sont susceptibles de contenir de la cèrréulide et peuvent provoquer des troubles digestifs. L'ONSSA aurait saisi les produits concernés sur le marché ; ceux-ci seront détruits une fois la procédure de rappel terminée. Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.facebook.com/share/p/1GktcTfDGH/>

6. Les lots concernés sont indiqués ci-dessous :

Marque de produit	Numéro de lot	Date d'expiration
	20260717	17/07/2026
	20260807	17/08/2026
	20261211	11/12/2026
	20261024	24/10/2026
	20261204	14/12/2026
	20260727	27/07/2026
	20260906	06/09/2026
	20270103	03/01/2027
	20270110	10/01/2027
	20270221	21/02/2027
	20270103	06/09/2026
	20260726	26/07/2026
	20261022	22/10/2026

	20261121	21/11/2026
<p>Aptamil Premium +2 (400 g)</p> 	20260726	26/07/2026
<p>Aptajunior Premium +3 (400 g)</p> 	20270218	18/02/2027
<p>Produits similaires en conditionnements de 900 g</p>		
<p>Nursia 1 (900 g)</p>	20260730	30/07/2026
	20261025	25/10/2026
	20261127	27/11/2026
	20270201	01/02/2027
<p>Nursie Comfort 1 (900 g)</p>	20260801	01/08/2026
	20260825	25/08/2026
	20261129	29/11/2026
	20270225	25/02/2027
	20270226	26/02/2027
	20270226	26/02/2027
	20270413	13/04/2027
	20270414	14/04/2027
<p>Aptamil Premium +1 (900 g)</p>	20261126	26/11/2026
	20270526	26/05/2027
<p>Aptamil Premium +2 (900 g)</p>	20260728	28/07/2026
	20261030	30/10/2026
	20261205	05/12/2026
	20270510	10/05/2027
<p>Aptajunior Premium +3 (900 g)</p>	20260728	28/07/2026
	20261029	29/10/2026
	20261204	04/12/2026
	20270406	06/04/2027
	20270510	10/05/2027

7. La Commission a établi que dans le Marché Commun, ces produits sont commercialisés à l'île Maurice, en Egypt, et Tunisie par Danone, Ubuy, Kim-Fay et Carrefour, entre autres distributeurs.
8. La Commission a également noté qu'en janvier 2026, Danone avait procédé au rappel de plusieurs lots de produits lactés pour les nourrissons, Aptamil et Cow & Gate en Europe, dans lesquels la présence de la toxine cérulide avait été détectée. Vous trouverez plus d'informations concernant ce rappel en cliquant sur le lien ci-dessous :
<https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/fsa-alerts-files/production/FSA-PRIN-05-2026/new-RackMultipart20260206-17-mg3qb8.pdf>
9. Danone a demandé aux consommateurs de vérifier si leurs produits étaient concernés en cliquant sur le lien ci-dessous :
<https://www.danonemenabatchchecker.com/>
10. Compte tenu de ce qui précède et conformément à l'article 66 du Règlement du COMESA sur la concurrence et la protection des consommateurs (2025), la Commission souhaite porter à la connaissance des consommateurs dans **tous les États membres du COMESA**¹ les risques liés à la consommation des produits ci-dessus faisant l'objet du rappel. La Commission invite également toute personne constatant que les produits susmentionnés sont disponibles au sein du COMESA à s'abstenir de les acheter ou de les utiliser et à signaler ce fait à la Commission ou à l'autorité nationale pour la protection des consommateurs de son pays.
11. La Commission continue de travailler en étroite collaboration avec les États membres afin de veiller à ce que tous les consommateurs concernés soient informés et bénéficient des mesures de réparation nécessaires, qui soient conformes aux rappels. Si vous avez besoin de clarifications ou de renseignements supplémentaires ou de précisions à ce sujet, vous pouvez contacter le soussigné.



M. Steven Kamukama
Directeur chargé du bien-être et défense des consommateurs
Commission de la concurrence et de la consommation du COMESA
5th Floor, Kang'ombe House
P.O. Box 30742, Lilongwe 3, Malawi
Téléphone au bureau : +265 (0) 111 772466
Courriel : skamukama@comesacompetition.org;
CC : compcom@comesacompetition.org

¹ Burundi, Comores, Djibouti, République Démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe